

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 14 décembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le quatorze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain MARSAT, Maire,

Date de convocation : 08/12/2020

Présents : Mireille DUGAST, Jean Louis CHASSAING, Xavier DORNIER, Pascale MACHADO, Hervé LESPINAS, Johan PAROT, Franck CHASSAIN, Emilie CHANTECLAIRE, Alain MAZE, Jean François GRENIER

Secrétaire de séance : Alain MAZE

• **Rénovation éclairage public au bourg**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la visite de SOCOMA, un devis a été établi concernant des travaux à réaliser pour la rénovation de l'éclairage public au Bourg de Montgibaud.

Après examen du devis, le montant total des travaux serait de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux. La dépense correspondante sera prévue au BP 2021, section d'investissement.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

- Participation FDEE -SIE (50 % du total HT) 9 000 €
- Participation mairie (50 % du total HT) 9 000 €
-

La TVA est récupérée par le Secteur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **DM 2-2020 Voirie 2020**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
ALLE PERISCOLAIRE		984,00		
o. corporelles en cours - Constructions	2313	115		
VOIRIE 2020				984,0
o. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	120
DEPENSES - INVESTISSEMENT		984,00		984,0

- **CU Spinazzé**

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Mme SPINAZZE le 23 juillet 2020 pour un terrain sis la Grande rue à Montgibaud, cadastré AD 76 en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme.

Après instruction par le service de la Direction Départemental des Territoires de la Corrèze, le Certificat d'urbanisme est négatif, pour les motifs suivants :

- la commune de Montgibaud ne disposant pas de document d'urbanisme, elle est soumise au règlement national d'urbanisme.
- considérant que le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation au centre d'un terrain à vocation agricole de plus de 4000 m2 situé en bordure de la RD 85
- considérant que la parcelle se situe au sien d'un vaste ensemble agricole exploité
- considérant que la RD consiste une rupture d'urbanisation entre le noyau bâti existant en face de l'autre côté de cette voie.

Vu la situation du terrain dans le bourg (proximité d'habitations, de l'école),
 Vu la desserte en services du terrain : eau, électricité, téléphone, fibre,
 Vu l'absence de contrat entre le propriétaire et l'agriculteur exploitant,
 Vu l'autorisation écrite de cet agriculteur de laisser l'usage du terrain à son propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal demande aux services de la direction départemental des Territoires de la Corrèze de revoir dans un sens favorable, l'accord d'un certificat d'urbanisme à la parcelle.

- **Qualité et prix de l'eau**

Le rapport du prix et de la qualité de l'eau 2019 a été lu et remis au Conseil Municipal pour information.

- **SIRTOM**

Désignation de 2 membres pour assister à des réunions pour une démarche de prévention des déchets afin de maîtriser les coûts de collecte et de traitement.

Label « territoire zéro déchets, zéro gaspillages »

- Jean Louis CHASSAING (2^{ème} adjoint)
- Éric LASCAUD (Agent communal)

- **Devis chauffage Ecole et salle périscolaire**

Le maire présente au Conseil Municipal des devis de chauffage (pompe à chaleur) :

- EURL Guebel Thomas
- SARL REYROLE Jérôme

- **Travaux salle périscolaire**

Les menuiseries ont été posés dans la salle périscolaire par l'entreprise JM LAVAUD.

- **Questions diverses**

Cimetière : 17 emplacements libres et 15 tombes « abandonnées » ont été recensés.

Le maire propose de réfléchir sur la reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

La procédure est longue : 3 ans.

-

Meubles cantine : achat d'une armoire et d'un meuble bas inox.

RPI : Une réunion est prévue en début d'année 2021 entre les 3 communes pour la semaine à 4 jours. A noter que cela ferait une économie de 5000 € par an à la commune.

Garderie : Sylvie DUGAST et Amanda ont visité la garderie du RPI qui a été délocalisé dans la salle des fêtes en raison de la COVID 19.

Arrêté du Maire : Les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement ; de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat ne seront pas transférés à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Feuille de travail Agent communal :

Éric LASCAUD, agent communal devra remplir une feuille hebdomadaire de travail.

Colis des aînés :

Un colis de Noël sera distribué aux aînés de 80 ans ou plus inscrit sur la liste électorale de Montgibaud. On compte 22 personnes, dont 8 femmes, 6 hommes et 4 couples.

Panneaux de basket

Le maire propose l'achat d'un panneau de basket extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

